



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion du 24 août 2023

Délibération PNMM_cdg_2023_10_révision_Commission_avis

Révision de la commission thématique sur les avis

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants et R.334-31 et suivants,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Vu la délibération PNMM-2020-09 portant création de la commission thématique sur les avis adoptée par le conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte le 18 juin 2020,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

La commission thématique sur les avis est composée des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin des structures et établissements suivant :

- Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte
- Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte
- Association des Croiseurs Hauturiers de Mayotte
- Association Mangrove Environnement
- Les Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte
- Oulanga Na Nyamba
- Ecole d'Apprentissage Maritime
- Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
- Mayotte Nature Environnement
- Association Laka

Article 2 :

Cette délibération annule et remplace les délibérations
PNMM_del_cdg_2020_10_composition_commission_avis du 18 juin 2020 et
PNMM_del_cdg_2022_06_composition_commission_avis du 13 septembre 2022.

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin de Mayotte



M. Abdou DAHALANI